Résolution de l'Assemblée générale du personnel du gymnase de Beaulieu du lundi 26.5.2025 adressée à Frédéric Borloz, conseiller d'État, chef du DEF

Le 7 mai 2025, le personnel du gymnase de Beaulieu a été informé par un message du DEF de sa décision de transférer dès la rentrée 2026 l'École de commerce (EC) plein temps hors des gymnases pour l'intégrer dans trois écoles professionnelles à Nyon (EPCN), à Lausanne (EPCL) et à Aigle (EPCA). Il a également appris, lors d'une conférence des maîtres et maîtresses exceptionnelle, le choix du DEF d'enlever au gymnase de Beaulieu l'usage du bâtiment de Fréminet, qui accueille actuellement de nombreuses classes, et pas seulement des classes de l'EC. Beaulieu se limiterait donc à son bâtiment historique. L'Assemblée générale du personnel du gymnase, réunie ce jour, adresse à Monsieur F. Borloz la résolution suivante :

L'Assemblée générale du personnel constate :

a) que la décision du DEF de sortir l'École de commerce des gymnases vaudois a été prise de manière unilatérale et sans concertation du personnel.

b) que la sortie de l'École de commerce traduit également la volonté du DEF de renforcer les compétences opérationnelles dans cette filière au détriment des savoirs disciplinaires généraux qui y sont enseignés ;

c) que cette décision, intégrée au plan « Stratégie et planification pour les lieux de formation du post-obligatoire à l'horizon 2040 », amène une diminution drastique du nombre de classes disponibles (gymnases et écoles professionnelles) dans le centre de Lausanne, obligeant les élèves à plus de mobilité et à rejoindre des lieux excentrés et dénués de vie culturelle.

d) que les changements annoncés par le DEF révèlent un manque de planification, une absence de transparence et une incapacité à présenter des projections précises, même à court terme, puisque nous n'avons à ce stade aucune information chiffrée sur les conséquences pour la répartition de l'année scolaire 2026-2027. Cette rétention d'information n'est pas acceptable et crée actuellement des tensions.

e) que cette décision implique d'énormes pertes : non seulement un nombre important d'EPT (équivalents plein-temps) – particulièrement pour les files d'Économie-Droit et d'autres branches –, mais aussi le savoir-faire pédagogique et de l'expérience accumulée dans la gestion de cette voie de formation depuis plus de 10 ans ! ;

f) que le personnel du gymnase de Beaulieu, qui a accepté de nombreuses contraintes liées à l'École de commerce ces dernières années (élaboration des programmes et du matériel d'enseignement, formation continue des enseignant·e·s, manque de moyens pour remplir les objectifs de cette filière, adaptation à des cadres réglementaires en continuel changement, etc.), subit aujourd'hui une « double peine » particulièrement injuste : le gymnase perd non seulement les classes de l'École de commerce mais se voit aussi amputé à terme – entre 2026 et 2030 – de nombreuses classes de l'École de maturité et de l'École de culture générale. Il n'y a pourtant aucune obligation à priver le gymnase de son bâtiment de Fréminet… C'est un choix politique du DEF qui relève de son manque d'anticipation depuis des années dans la planification et la construction des infrastructures scolaires et qui dénote également un manque de vision globale de la situation, tant du point de vue de l'emploi que de la formation ;

g) que le passage de l'École de commerce en écoles professionnelles s'inscrit dans les coupes budgétaires du Conseil d'État vaudois, qui compte ainsi économiser sur la masse salariale des enseignant·e·s (temps plein à 25 périodes en école professionnelle contre 22 périodes au gymnase) ;

h) que l'annonce de la sortie de l'École de commerce intervient à peine un mois après la mise au concours des postes d'enseignement dans les différents établissements du secondaire II. Les demandes de transfert n'ont ainsi pas pu être activées à temps pour l'année 2025-2026.

i) finalement, que les deux choix du DEF – sortie de l'École de commerce des gymnases et perte du bâtiment de Fréminet – provoquent à Beaulieu une contraction de l'emploi dont les conséquences, nombreuses, pèseront lourdement sur l'ensemble du personnel :

- mobilité contrainte pour les postes en CDI et CDD ;
- situation de précarité accrue pour les jeunes collègues dans le métier ;

• pour tous les enseignant·e·s disposant d'une fourchette dans leur contrat, contrainte probable de travailler au plus bas de leur taux d'activité. Cette contrainte risque d'impacter davantage les femmes. De plus, certain·e·s collègues travaillent depuis plusieurs années au-dessus de leur fourchette. Or, les demandes de hausse de fourchette restent difficiles à obtenir sans l'appui des syndicats.

• non-renouvellement des postes lors des départs à la retraite,

• flexibilisation des horaires ;

• contrainte à travailler sur deux établissements ;

• pressions au départ dans les différentes files ;

• pressions au départ dans les services administratifs, techniques et de santé ;

• affaiblissement des équipes pédagogiques ;

• perte de l'hétérogénéité des classes d'âge des enseignant·e·s ;

• risque de sous-dotation de salles spéciales (musique, sport, médiation, etc.) ;

• risque de perdre de l'équipement utile et coûteux (ex. matériel de laboratoire)

Forte de ces constats, l'Assemblée générale du personnel de Beaulieu adresse les revendications suivantes :

1. Le maintien du bâtiment de Fréminet au sein du gymnase de Beaulieu, afin de ne pas réduire le nombre des classes d'École de maturité et d'École de culture générale ; le maintien des salles spéciales (musique, sciences expérimentales, géographie-histoire, informatique, bureaux de file) et du matériel (laboratoires, instruments) ; le maintien de la salle des maîtres·ses.

2. Le maintien pour toutes et tous les apprenti·e·s de l'École de commerce des contenus et savoirs disciplinaires généraux qui donnent l'accès aux Maturités et aux HES.

3. Des garanties quant aux conditions de travail du personnel :

   a) aucune baisse des fourchettes contractuelles et assurance du maintien du taux horaire d'enseignement calculé sur une moyenne des trois dernières années ;

b) pas de mobilité forcée vers d'autres établissements ;

c) pas de contrainte à travailler sur deux établissements ;

d) maintien de la bi-disciplinarité dans l'enseignement ;

e) maintien des possibilités de stabilisation pour les CDD ;

f) pas de hausse des effectifs dans les classes les prochaines années ;

g) maintien des offres d'enseignement actuelles au gymnase de Beaulieu (OS, OC, cours facultatifs, classes de sportifs etc.)

4. En cas de volonté de transfert, la garantie donnée par la CDGV et la DGEP d'être prioritaire (avec une totale transparence quant aux critères et aux postes disponibles) ;

5. Le maintien des horaires de cours actuels face au risque de densification des journées de cours ;

6. La mise en place immédiate d'un groupe de suivi intégrant des représentant·e·s syndicaux et des membres du personnel élu·e·s par l'Assemblée générale du personnel afin d'assurer un suivi transparent du processus et représenter le personnel dans les négociations avec la direction de l'établissement et le DEF ;

7. La transmission au plus vite de données et de projections chiffrées des effets de l'éventuel partage de Fréminet et de la sortie de l'EC des gymnases.

8. Le maintien de la rémunération actuelle (plein-temps à 22 périodes) pour l'enseignement en École de commerce.

9. L'Assemblée générale du personnel de Beaulieu demande une réponse du DEF à ces revendications d'ici au vendredi 27 juin 2025.

Résolution votée à l'unanimité lors de l'Assemblée du personnel du Gymnase de Beaulieu le 26 mai 2025.